

Sainte-Martine, le 9 avril 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 9 avril 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents : Monsieur Richard Laberge
 Monsieur Normand Sauvé
 Madame Carole Cardinal
 Monsieur Jean-Denis Barbeau
 Madame Mélanie Lefort

Est absent : Monsieur Dominic Garceau

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Adoptée

2019-04-060 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2019-04-061 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2019.

Adoptée

Sainte-Martine, le 9 avril 2019

Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Bienvenue à cette séance du conseil du mois d'avril.

Nous sommes très fiers de la présentation de la refonte du plan d'urbanisme qui a eu lieu lors de la consultation publique du 3 avril dernier. En effet, monsieur Marc-André Gagnon, aménagiste de la MRC de Beauharnois-Salaberry travaille sur le dossier depuis 2016 et a pu la semaine passée décrire en détail les changements que la Municipalité souhaite apporter au plan. Suite aux explications, c'était le moment de vous exprimer sur les modifications et nous avons reçu vos commentaires et suggestions avec grand intérêt. Pour ceux qui n'ont pas eu la chance de se déplacer, vous pouvez encore vous exprimer, et ce, jusqu'au 17 avril prochain. Puisque votre opinion est essentielle dans ce processus, nous avons mis à votre disposition, sur le site Internet, l'ensemble des documents relatifs au plan d'urbanisme et aux projets de règlements qui découlent des modifications apportées. Nous vous invitons fortement à les consulter. Ces projets de règlements seront adoptés à la prochaine séance du 14 mai.

Depuis déjà quelques jours, les employés des travaux publics travaillent à la rénovation partielle du pavillon des patineurs. Vous pourrez bénéficier, la saison prochaine, de nouvelles salles de bain et d'une aire commune fraîchement repeinte. Améliorer l'aménagement des lieux publics afin de les rendre fonctionnels et agréables d'utilisation est une des pistes d'action que s'est donnée le conseil, pour vous offrir un milieu de vie actif.

Au cours du mois de mars, vous avez certainement entendu parler d'un nouveau système automatisé de messagerie que nous appellerons affectueusement le SAM. Nous sommes maintenant prêts à l'utiliser. En situation d'urgence ou lorsqu'un événement peut nuire à vos activités quotidiennes, nous enverrons un message, que vous recevrez par téléphone, message texte ou courriel selon l'inscription que vous aurez faite. Pour que ça fonctionne bien, nous devons avoir vos coordonnées dans notre base de données. Lors de l'implantation du système, nous avons reçu du service 411 toutes les coordonnées des lignes résidentielles non confidentielles, donc si vous avez un cellulaire, une ligne confidentielle ou une adresse courriel, vous n'êtes pas inscrits au SAM. Vous pouvez vous inscrire en vous rendant sur le site Internet sous l'onglet Services aux citoyens – Système automatisé de messagerie (SAM). Nous acceptons également les inscriptions par la poste ou par téléphone. Vous recevrez la semaine prochaine un encart dans votre boîte aux lettres vous expliquant la procédure. Le service est gratuit pour tous.

D'ici quelques semaines, nous pourrons entamer les travaux de colmatage des nids de poule sur l'ensemble du réseau routier municipal. Ces travaux doivent attendre le beau temps et pour l'instant la température n'est pas très clémente avec nous. Temporairement, nous appliquons de l'asphalte froide dans les nids de poules importants. Nous comptons également sur vous pour nous indiquer les endroits problématiques en utilisant l'application mobile VOILÀ.

L'automne dernier, nous avons débuté une tournée des bacs d'ordure afin de les homologuer pour la nouvelle collecte mécanique. L'inventaire est presque complété, donc si vous n'avez pas encore d'autocollant apposé sur votre bac d'ordures, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec la réception de l'hôtel de ville pour nous en informer.

Sainte-Martine, le 9 avril 2019

Période de questions

Madame Lafond

- Mention d'une problématique quant à l'entretien du centre communautaire.

Réponse : Nous allons vérifier.

- Demande si un dos d'âne sera installé sur la rue de la Butte.

Réponse : Nous allons vérifier. Par contre, nous avons mandaté une firme pour l'élaboration de mesures de mitigation de la circulation et l'analyse est présentement en cours.

Monsieur Pouliot, de l'Association de Baseball

- Demande des améliorations pour les terrains de baseball : 2 toilettes chimiques durant la saison (une à chaque saison) et un bac spécifique pour les canettes ramassées pour la Maison des jeunes. Lors des rénovations, demande d'un cabanon pour ranger l'équipement (au lieu du conteneur qui prend probablement l'eau) et des toilettes. Demande si l'Association pourrait être consultée pour les rénovations.

Réponse : Nous allons regarder pour les demandes. Très bonne idée de participer pour les rénovations.

Monsieur Meloche

- Félicite Maude pour sa belle plume. Mentionne qu'un texte était censé être présenté sur l'aide apportée par la Municipalité aux citoyens dont les arbres sont atteints de l'agrile du frêne. Il suggère d'engager la même personne qui a préparé le premier inventaire.

Réponse : Nous avons maintenant une nouvelle personne aux communications, il y aura un spécial Info-Frêne.

- Remerciement pour les informations reçues relativement aux coûts de la collecte des bacs bruns. Il demande quand la population sera informée.

Réponse : Les montants donnés étaient pour l'année 2019, soit de septembre à décembre. Dès avril, il y aura des communications de la MRC.

Monsieur Pitre

- Demande si un dos d'âne est prévu sur la rue de l'Embouchure.

Réponse : Nous allons vérifier.

2019-04-062 : Octroi de contrat – Fourniture de conteneurs, transport, valorisation et disposition des matières résiduelles de l'écocentre – Appel d'offres public sur SEAO numéro 2019-02-004

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine désire obtenir un contrat de 2 ans pour la fourniture de conteneurs, transport, valorisation et disposition des matières résiduelles de l'écocentre;

Sainte-Martine, le 9 avril 2019

Attendu qu'un appel d'offres public a été lancé sur SEAO le 18 mars 2019 en vue de l'octroi du contrat;

Attendu que la Municipalité a reçu la soumission suivante:

Soumissionnaires	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Récupération Mario Hart Inc.	116 640 \$	134 106,84 \$
Pro-Jet A&A Division Conteneur Inc.	123 200 \$	141 649,20 \$
Tria Écoénergie Inc.	132 900 \$	152 801,78 \$

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer à l'entreprise Récupération Mario Hart Inc., plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres public sur SEAO numéro 2019-02-004 un contrat de 2 ans pour la fourniture de conteneurs, transport, valorisation et disposition des matières résiduelles de l'écocentre pour un montant de 116 640 \$, plus les taxes applicables.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire « 02-451-21-446 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2019-04-063 : Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay (RIAVC) – Arbitrage devant la Commission municipale du Québec

Attendu la difficulté des municipalités membres de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay (RIAVC) de s'entendre afin de convenir d'une nouvelle entente;

Attendu la résolution numéro 2019-01-020 de la Municipalité de Sainte-Martine par laquelle elle accepte de soumettre le différend qui oppose les municipalités membres de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay (RIAVC) au processus d'arbitrage de la Commission municipale du Québec, conditionnellement à la réception du mandat spécifique qui sera accordé à l'arbitre, et à ce que la Municipalité de Sainte-Martine soit informée des mesures de remplacement envisagées, advenant la dissolution de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay (RIAVC);

Attendu que le juge nommé pour entendre cet arbitrage soulève une question de compétence puisque les résolutions adoptées par les quatre conseils municipaux des municipalités membres de la RIAVC par lesquelles elles acceptent de soumettre le différend au processus d'arbitrage ne permettent pas de définir clairement le mandat qui sera confié à l'arbitre;

Attendu que les conditions rattachées à la demande d'arbitrage énoncées dans la résolution numéro 2019-01-020 ont été remplies, savoir que la dissolution de la RIAVC n'est plus envisagée et que la présente résolution sert à identifier le mandat accordé à l'arbitre;

Sainte-Martine, le 9 avril 2019

Attendu qu'il y a lieu de préciser la résolution numéro 2019-01-020;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

De demander à la Commission municipale du Québec de procéder à un arbitrage conventionnel entre les parties membres de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur la Commission municipale (RLRQ, c. C-35) afin de renouveler l'entente entre les municipalités de Sainte-Martine, Saint-Urbain-Premier, Saint-Isidore et Mercier, laquelle entrait en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

Adoptée

2019-04-064 : Autorisation de passage du Défi Juin 2019

Attendu qu'une randonnée cyclo touristique se tiendra le 15 juin prochain pour Le Défi Juin organisée par Vélo Québec Événements;

Attendu que Vélo Québec est réputé, reconnu et important dans le milieu cycliste et plusieurs randonnées annuellement qui attire des centaines de participants;

Attendu que cette course cycliste a un rayonnement important pour la Municipalité et apporte des retombées économiques;

Attendu qu'il est important que cet événement ne cause pas de préjudices aux résidents de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le passage des participants du Défi Juin 2019 sur les routes de la Municipalité de Sainte-Martine, pour leur randonnée cyclo touristique prévue pour le 15 juin 2019.

De demander aux organisateurs du Défi Juin 2019 de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place d'une logistique de course adéquate et efficace.

Adoptée

2019-04-065 : Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Maude Laberge, mairesse, madame Carole Cardinal, conseillère, monsieur Jean-Denis Barbeau, conseiller et madame Mélanie Lefort, conseillère, à participer aux Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 9, 10 et 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec.

Sainte-Martine, le 9 avril 2019

D'assumer les coûts relatifs à la participation des personnes désignées conformément à la réglementation en vigueur.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire « 02-110-00-454 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2019-04-066 : Demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 »

Attendu que la bibliothèque de Sainte-Martine a comme mission d'informer, de divertir et de répondre aux demandes d'information de la population martinoise;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine désire augmenter ses budgets d'achats de documents au cours des prochaines années;

Attendu que l'aide du ministère de la Culture et des Communications pourrait permettre de doubler le budget global d'achats de documents et que cette aide est essentielle à la Municipalité pour maintenir le niveau de qualité de la collection de la bibliothèque de Sainte-Martine;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine désire présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la production et le dépôt auprès du Ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 ».

De désigner madame Éveline Boulanger, coordonnatrice – sports, loisirs et culture à titre de mandataire aux fins de ce projet.

D'autoriser madame Éveline Boulanger à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente.

De s'engager à financer la totalité du projet d'un montant total de 26 000 \$, y compris la subvention du Ministère de la Culture et des Communications accordée dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 ».

D'imputer cette dépense au poste budgétaire « 02-702-31-670 ».

Sainte-Martine, le 9 avril 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2019-04-067 : Contributions financières aux organismes

Attendu que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

Attendu que la Municipalité a reçu plusieurs demandes de subvention, dont les suivantes qui répondent aux orientations :

Organisme	Événement	Montant	Poste budgétaire
Équipe Vélo Patriotes 1838	La Course des Éclusiers 2019	200 \$	02-701-90-971
École Sainte-Martine	Soirée méritas 2018-2019	150 \$	02-701-90-972
Total :		350 \$	

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière aux organismes tels que décrits précédemment.

Que chacune de ces dépenses soit imputée au poste budgétaire mentionné au regard de chacune.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2019-04-068 : Adoption du Règlement numéro 2019-347 constituant le Comité consultatif d'urbanisme

Attendu que dans le contexte de la refonte des règlements d'urbanisme, le conseil municipal souhaite réviser les règles de constitution et de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme ;

Attendu que l'avis de motion et le projet du présent règlement ont été respectivement dûment donnés et déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2019 ;

Attendu qu'une copie du Règlement numéro 2019-347 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sainte-Martine, le 9 avril 2019

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement numéro 2019-347
constituant le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

2019-04-069 : Demande de P.I.I.A. – 296, rue Saint-Joseph

Attendu la demande déposée par monsieur Louis-David Demers, propriétaire;

Attendu que la demande vise à démolir la maison unifamiliale située sur le lot
6 063 269;

Attendu que la maison ne possède pas de valeur architecturale ou patrimoniale;

Attendu que les fondations, les fenêtres, les portes et le revêtement de la maison
sont en mauvaise condition et irrécupérables;

Attendu que le projet de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel prévu
sur le lot fait l'objet d'une demande distincte;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au
conseil municipal d'autoriser la demande telle que présentée;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. consistant en la démolition de la maison
unifamiliale située au 296, rue Saint-Joseph sur le lot numéro 6 063 269.

Adoptée

2019-04-070 : Nomination – Directeur du service de sécurité incendie par intérim

Attendu l'absence du directeur du service de sécurité incendie pour une durée
indéterminée ;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine doit nommer un directeur du
service de sécurité incendie par intérim ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine nomme monsieur Sylvain Dubuc comme
directeur du service de sécurité incendie par intérim.

Adoptée

Sainte-Martine, le 9 avril 2019

2019-04-071 : Nomination – Directeur-adjoint du service de sécurité incendie par intérim

Attendu la résolution numéro 2018-02-037 relativement à la démission du directeur-adjoint du service de sécurité incendie ;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine doit nommer un directeur-adjoint du service de sécurité incendie par intérim ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine nomme monsieur Rénald Daoust comme directeur-adjoint du service de sécurité incendie par intérim.

Adoptée

2019-04-072 : Renouvellement de mandat – Membre du Comité consultatif d'urbanisme

Attendu qu'en vertu de l'article 12 du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme numéro 2002-46, la durée de mandat de chaque membre est de deux ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme;

Attendu qu'une période de plus de deux ans s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution nommant monsieur Luc Monfette à titre de membre du comité;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine renouvelle, pour une période de deux ans, le mandat de monsieur Luc Monfette comme membre du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – mars 2019

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de mars 2019, pour un total de 333 972,85 \$.

La minute des conseillers

Richard Laberge

- Remercie tous les employés pour le déneigement cet hiver.

Jean-Denis Barbeau

- Félicitations au Club de patinage artistique Ste-Martine pour le très beau spectacle. Félicitations à tous les bénévoles. Un remerciement spécial à monsieur Claude Gervais.
- Le musée de Sainte-Martine ouvrira ses portes le 24 juin prochain. Les thèmes seront l'« École d'agriculture » et l'emplacement occupé présentement par l'entreprise Bonduelle.

Période de questions

Monsieur Cormier

- Demande s'il est du ressort de la Municipalité de poser des actions pour avoir des médecins et des dentistes à Sainte-Martine.

Réponse : Non, mais le bureau de la députée travaille dans ce sens. Monsieur Cormier est invité à communiquer avec elle. Nous allons vérifier l'inventaire préparé par le CLD, les dentistes faisant partie de la catégorie des services professionnels, il faudrait extraire les données. Une réponse sera préparée pour la prochaine séance.

- Mention d'un affaissement sur le chemin de la Beauce.

Réponse : C'est le Ministère des Transports du Québec qui a pris le dossier. En bloquant une portion de la route, il y a moins de poids donc moins de pression exercé sur l'affaissement. Selon eux, les travaux seraient prévus dans 5 ans. Par contre, s'il advenait une urgence, il y aurait une intervention d'urgence.

Monsieur Beaulne

- Il y a un poteau d'Hydro-Québec endommagé à côté du restaurant Délice du passant, suite à un accident.

Réponse : Nous allons faire un suivi.

- Mentionne qu'il y a beaucoup de circulation le soir à Sainte-Martine.

Réponse : Nous allons demander à la Sûreté du Québec de vérifier.

Monsieur Meloche

- Dans la liste des déboursés, il y a un paiement à Nature Action pour un plan d'aménagement de sentier dans le Boisé Martin. Demande si la propriété appartient encore à la famille Martin.

Réponse : C'est seulement une étude; nos orientations sont de conserver ce terrain en boisé et de ne pas autoriser de développement.

Sainte-Martine, le 9 avril 2019

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 20.

Maude Laberge
Mairesse

Hélène Hamelin
Directrice générale
Secrétaire-trésorière